



DÉLIBÉRATION N°2019-12-20-10
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 20 décembre 2019

POINT 23 – APPROBATION DES CAPACITES D'ACCUEIL DES MASTERS METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** les statuts de l'université de Nantes ;
- VU** l'avis favorable exprimé par de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 décembre 2019 ;

Considérant qu'il appartient à l'établissement de fixer les capacités d'accueil des Masters MEEF pour l'année universitaire 2020-2021, et pour alimenter le site national Trouver mon master.

Les capacités d'accueil des Masters MEEF sont fixées comme suit :

CAPACITES D'ACCUEIL		
INSPE	M1	M2
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 1er degré	520	Pas de sélection entre le M1 et le M2
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, 2nd degré	670	Pas de sélection entre le M1 et le M2
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, Enc. Educatif	30	Pas de sélection entre le M1 et le M2
Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation, pratiques et ingénierie de la formation	15	Pas de sélection entre le M1 et le M2

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 23 voix pour et 7 abstentions, les capacités d'accueil des Masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation pour l'année universitaire 2020-2021.

Pour le Président et par délégation
La Première Vice-Présidente

Carine BERNARDT

À Nantes, le 20 décembre 2019
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : - 7 JAN. 2020
Affiché le : - 7 JAN. 2020